

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU 10 JANVIER 2011**

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dixième jour de janvier, de l'an deux mille onze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Jean-Marc	Albert	Conseiller (3)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

ABSENT	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
--------	----------	------------	-----------------

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Jeanne d'Arc Deschamps, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

11-01-001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

11-01-002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2010.**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Claude Hardy, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2010, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

11-01-003 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2010.**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 20 décembre 2010, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

**INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

**INFORMATIONS AVEC DÉCISION****COMPTES-RENDUS****COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE À LA MRC D'ABITIBI**

Dû à la période des fêtes, il n'y a eu aucune rencontre à la MRC d'Abitibi.

**COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 8 novembre 2010 au 10 janvier 2011.

**URBANISME**11-01-004 **DEMANDE D'APPUI AU VOLET II, DÉPLACEMENT DU SENTIER DE MOTONEIGE.**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'appuyer la demande du Club de motoneige d'Amos, afin de bénéficier de l'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2010-2011 (Volet II).

ADOPTÉE

Monsieur Olivier Lemieux arrive présentement à la séance.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Madame Jocelyne Lefebvre souligne l'importance de parler un bon français et demande d'y être attentif lors de nos séances.

**FINANCES ET ADMINISTRATION****DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de décembre 2010.

11-01-005 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, que les comptes du mois de 2011, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-cinq mille six cent cinq dollars et sept sous. (95 605.07\$). Deux factures au montant de dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et vingt-cinq (18 495.25\$) ont été retenues.

ADOPTÉE

11-01-006 **ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE 2011**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'adopter la politique salariale, qui entrera en vigueur au premier janvier, tel que présenté.

ADOPTÉE

11-01-007 **AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR PAIEMENT DES COMPTES AVANT APPROBATION POUR L'ANNÉE 2011**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser la directrice générale à payer avant l'approbation des comptes les items suivants :

- Bell mobilité (cellulaire)
- Contrat d'entretien ménager
- Contrat d'ouverture du vestiaire de la patinoire
- Contribution aux Assurances Collectives (cotisations des employés et de l'employeur)
- Contribution aux REER (cotisations des employés et de l'employeur)
- Frais de déplacements hebdomadaires
- Hydro-Québec
- Immatriculation des véhicules
- Petite caisse
- Remises aux gouvernements (cotisations des employés et de l'employeur)
- Rémunération
- Sonic
- Télébec
- Ville d'Amos (enfouissement au L.E.S.)
- Huile à chauffage du Centre Communautaire
- Hydro-Québec du Centre Communautaire

ADOPTÉE

11-01-008 **NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR DE COMPTE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, de nommer monsieur Léopold Larouche pour examiner et surveiller la liste de l'approbation des comptes.

ADOPTÉE

11-01-009 **PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2011 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMOS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2011 pour le pavillon St-Luc de La Motte, telles que présentées par l'Office municipal d'habitation d'Amos.

ADOPTÉE

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.

**CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION**

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

11-01-010 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Jean-Marc Albert, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 20.45h.

ADOPTÉE

---

Directrice générale par intérim  
et Secrétaire-trésorière par intérim

---

Maire

*«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*

---

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

11-01-005

11-01-009

Signé ce dix-septième jour de janvier  
de l'an deux mille onze